

Retraite • Prévoyance • Santé

Créateurs / Repreneurs d'entreprises

# Gérez l'essentiel, nous nous chargeons du reste



Vauban   
Humanis

une marque du groupe Humanis

# Vous venez de créer votre entreprise ?

Vauban Humanis vous guide dans vos démarches

## POUR TOUS LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE



### LA RETRAITE : UNE FORMALITÉ SIMPLE

#### → Vous devez adhérer pour vous-même

auprès du régime de retraite complémentaire compétent :

- vous êtes dirigeant salarié : caisse Arrco et Agirc si vous êtes cadre,
- vous êtes dirigeant non salarié : le RSI<sup>(1)</sup> si vous êtes artisan/commerçant ou une des caisses de la CNAVPL<sup>(2)</sup> selon votre activité, si vous êtes profession libérale.

#### → Vous devez également faire adhérer votre entreprise

au régime de retraite complémentaire des salariés, même si vous n'avez pas encore créé d'emploi : dans ce cas il s'agira juste d'un enregistrement pour ordre, aucune cotisation ne sera due avant l'embauche du premier salarié.

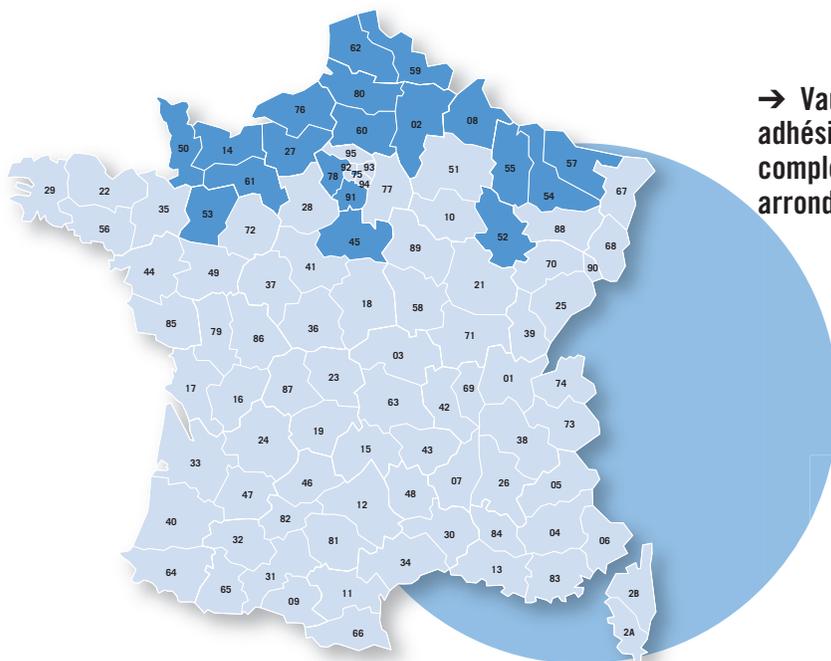
Vous disposez de 3 mois à partir de la création de votre entreprise pour accomplir ces démarches auprès du groupe de protection sociale compétent pour recevoir votre adhésion.

(1) RSI : Régime Social des Indépendants

(2) CNAVPL : Caisse National d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales

## Sur votre département, Vauban Humanis est désigné

02 : Aisne  
08 : Ardennes  
14 : Calvados  
27 : Eure  
45 : Loiret  
50 : Manche  
52 : Marne (Haute)  
53 : Mayenne  
54 : Meurthe-et-Moselle  
55 : Meuse  
57 : Moselle  
59 : Nord  
60 : Oise  
61 : Orne  
62 : Pas-de-Calais  
76 : Seine-Maritime  
78 : Yvelines  
80 : Somme  
91 : Essonne  
Paris II  
Paris VII



→ Vauban Humanis est co-désigné pour les adhésions des nouvelles entreprises en retraite complémentaire dans 19 départements et 2 arrondissements de Paris.

### Pour adhérer c'est simple !

Complétez ce document et retournez le dans l'enveloppe T jointe.  
Votre adhésion sera prise en compte dans les meilleurs délais.



## VOUS ÊTES TRAVAILLEUR NON SALARIÉ

Les prestations de vos régimes obligatoires pour vos frais de soins de santé et votre prévoyance sont insuffisantes pour vous garantir une couverture optimale. Il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour limiter le reste à charge de vos remboursements santé et vous prémunir en cas de maladie ou d'accident. Vous êtes l'homme clé de votre entreprise et votre protection sociale est un véritable enjeu.

## COMPTEZ TOUJOURS SUR VOTRE MUTUELLE SANTÉ AVEC ACTIVANCE TNS

Vous avez besoin d'une couverture santé généraliste ? Des besoins spécifiques en optique, dentaire ou auditif ? Des besoins élevés sur l'ensemble des postes de remboursements ?

Avec Activance TNS choisissez vos niveaux de remboursements parmi 4 formules et bénéficiez de **garanties performantes** dès la première formule.



- Prise en charge du forfait hospitalisation jusqu'aux frais réels ;
- Prise en charge des médecins généralistes, professeurs et spécialistes jusqu'aux frais réels ;
- Forfaits optique, dentaire et auditif compétitifs ;
- Kit de prévention jusqu'à 300 € de forfait pour les vaccins, bilan nutritionnel, patch anti-tabac... ;
- Un service d'assistance en cas d'hospitalisation et d'immobilisation (aide ménagère, garde d'enfant, ...).

**ACTIVANCE TNS**  
-20% sur la cotisation  
la 1<sup>ère</sup> année d'adhésion

## ASSUREZ VOTRE STABILITÉ FINANCIÈRE ET PRÉSERVEZ VOS PROCHES AVEC ACTIVANCE PRO

En tant que travailleur non salarié, vous bénéficiez de prestations prévoyance grâce au régime obligatoire de votre Caisse professionnelle. Néanmoins, celles-ci sont largement **insuffisantes** pour faire face à une perte de revenu en cas d'**arrêt de travail, d'invalidité ou de décès**.



- Avec Activance Pro, **personnalisez** vos garanties et créez la solution prévoyance adaptée à vos besoins et votre profession : choisissez votre niveau de prestation en cas d'incapacité ou d'invalidité, le montant du capital décès, de la rente éducation et de la rente conjoint.

**ACTIVANCE PRO**  
-50% sur la cotisation  
la 1<sup>ère</sup> année d'adhésion et  
-25% la 2<sup>ème</sup> année

### BON À SAVOIR

#### La loi Madelin : un cadre fiscal avantageux

Activance TNS et Activance Pro sont des offres éligibles à la Loi Madelin. Elle permet aux professionnels indépendants d'optimiser leur protection sociale en leur accordant d'importantes exonérations fiscales.

Déduisez les cotisations santé, prévoyance et retraite de l'assiette de vos bénéficiaires imposables dans les limites fixées par la législation. Profitez de ce cadre fiscal privilégié avec Vauban Humanis !

## LA PRÉVOYANCE : ÊTRE EN PARFAITE CONFORMITÉ

Vauban Humanis vous propose des garanties en prévoyance (pour le risque décès, invalidité, incapacité, rente éducation) afin d'être en parfaite conformité avec vos obligations en tant qu'employeur.

### → Vous appliquez l'une des Conventions Collectives suivantes ?

Animation	Import Export	Parfumerie
CEIGA	Librairie	Prestataires
Chaussure	Mareyeurs	Sport
Enseignement privé	Missions locales	Téléphérique
Espaces de loisirs	Organismes de formation	UNACSS
Esthétique	PACT et ARIM	
Formation	Papeterie	



Votre Convention Collective vous impose un régime de prévoyance minimum pour vos salariés. Vauban Humanis, membre du GNP (Groupement National de Prévoyance), assure selon votre département à la fois l'enregistrement de votre adhésion et le suivi des cotisations et prestations. Le bulletin d'adhésion joint vous permet de vous mettre en conformité sans tarder.

### → Vous relevez d'une des Conventions Collectives suivantes ?

Cabinets Médicaux	Hospitalisation privée à but lucratif
CCN66	Hospitalisation privée à but non lucratif
CHRS	Etablissement accueillant des personnes âgées (Synerpa)
Conchyliculture	Carrières et matériaux

Vauban Humanis est partenaire des entreprises relevant de votre branche professionnelle pour votre régime de prévoyance minimum obligatoire. Contactez-nous dès aujourd'hui pour régulariser votre adhésion.

### → Vous n'êtes soumis à aucune garantie conventionnelle ?

Votre entreprise doit cependant respecter le cadre réglementaire commun :

**- La loi de mensualisation**

Elle prévoit un maintien de salaire par l'employeur en cas d'arrêt de travail pour les salariés ayant au moins un an d'ancienneté à partir du huitième jour d'arrêt.

**- Le "1.50 Cadre"**

Il impose à toutes les entreprises de faire bénéficier leurs salariés cadres et assimilés d'un régime de prévoyance minimum.

Vauban Humanis a conçu Solivance, une offre qui répond à ce cadre légal minimum tout en améliorant la couverture prévoyance des salariés.  
**Renseignez-vous auprès d'un conseiller.**

**SOLIVANCE**  
**Tarif privilégié**  
sur la formule créateur

## LA SANTÉ : BÉNÉFICIER D'UNE COUVERTURE OPTIMALE

Mettre en place une couverture santé dans le cadre de l'entreprise est l'assurance de bénéficier des meilleures garanties, adaptées aux risques spécifiques de l'entreprise et au coût le plus bas.

Avec les contrats Vauban Humanis, profitez d'une solution facile à mettre en place, adaptée à votre structure et qui répond à vos attentes en termes de budget, de fiscalité et de services.



### → Votre Convention Collective prévoit une couverture santé obligatoire ?

Vauban Humanis a été désigné par les partenaires sociaux comme seul habilité à recueillir l'adhésion des **cabinets et cliniques vétérinaires** qui souhaitent affilier leurs salariés au régime de frais de soins de santé conventionnel.

Si vous appliquez une autre Convention Collective, renseignez-vous auprès de l'organisme assureur compétent.

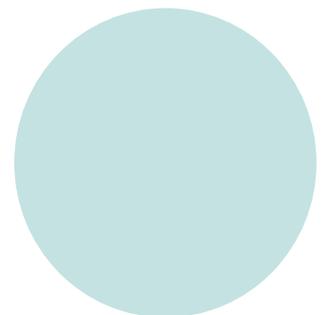
### → Vauban Humanis reconnu sur le secteur social et médico social

Vauban Humanis bénéficie d'une expertise reconnue dans le milieu social et médico social. En tant que partenaire historique, nous avons su bâtir des garanties compétitives qui selon les activités répondent au régime conventionnel instauré par les partenaires sociaux.

### → Votre Convention Collective ne vous impose aucune garantie conventionnelle ?

Vauban Humanis vous propose des contrats santé qui vous assurent les meilleures garanties, adaptées aux risques spécifiques de votre entreprise et au prix le plus juste.

- Ne vous posez plus de questions pour la prise en charge des dépassements d'honoraires ;
- Limitez votre reste à charge pour les prothèses dentaires ;
- Soyez assuré pour des soins non pris en charge par la Sécurité sociale ;
- Bénéficiez d'un forfait pour les médecines douces et les actes de prévention.



# Les e-services Vauban Humanis

## VOUS ÊTES ADHÉRENT, AFFILIÉ, BÉNÉFICIAIRE D'UN CONTRAT SANTÉ VAUBAN HUMANIS ?

### → Accédez à votre Espace Client sécurisé pour consulter :

- **vos remboursements**

- Abonnez-vous aux "alertes remboursements" par e-mail ou sms pour être informé en temps réel.
- Abonnez-vous et consultez vos relevés de prestations en ligne qui sont archivés.

- **vos contrats, garanties et cotisations**

- Gérez les données de vos bénéficiaires et vos coordonnées bancaires.
- Abonnez-vous à la newsletter Vauban Humanis.
- Trouvez les professionnels de santé acceptant le tiers payant grâce à la géolocalisation.
- Simplifiez vos démarches administratives. Par exemple en cas d'hospitalisation, vous pouvez faire votre demande de prise en charge directement sur votre Espace Client.

## VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE ?

### → Déclarez et acquittez vos cotisations sociales en ligne auprès des différents organismes collecteurs (URSSAF, Pôle Emploi, Retraite, Prévoyance...) grâce au portail [www.net-entreprise.fr](http://www.net-entreprise.fr)

- Grâce à ce guichet unique, vous accédez aux déclarations qui vous concernent après validation de votre inscription auprès de vos organismes.
- Rapide, sûr et gratuit, ce service vous permet de vous acquitter de vos paiements grâce au téléversement.

Pour plus d'informations visitez notre site Internet [www.vaubanhumanis.com](http://www.vaubanhumanis.com), rubrique **Entreprises > Simplifications Administratives**.

- Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de solutions déclaratives simplifiées :

**Par mail à :** [ContactDucs@vaubanhumanis.com](mailto:ContactDucs@vaubanhumanis.com)

**Par téléphone au :** **0 970 80 96 62** (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30).

# L'Action sociale à votre service

### → L'Action sociale incarne les valeurs de solidarité de Vauban Humanis

#### Des actions concrètes et diversifiées :

- **Des actions collectives**, des aides individuelles, des réalisations sociales collectives.
- **En faveur** des entreprises, des actifs, des retraités, des veuves, des veufs et de leur famille.
- **Des moyens** humains et financiers, une équipe de professionnels, une organisation au service des adhérents et des participants.

# Simplicité, facilité, réactivité et accompagnement : Vauban Humanis, un partenaire toujours proche de vous.

Vauban Humanis est une marque du groupe Humanis, 3<sup>ème</sup> groupe paritaire de protection sociale. Humanis met à votre disposition des solutions performantes pour répondre à vos attentes, en retraite, santé, prévoyance, épargne, assurance internationale, et action sociale.

Vauban Humanis partage avec l'ensemble de ses partenaires, des relations basées sur l'écoute et la proximité. Conscient des réalités de l'environnement, Vauban Humanis adopte la signature "une solidarité d'avance" qui souligne une démarche permanente d'accompagnement et d'innovation, afin de vous offrir des services et des produits de qualité, en phase avec vos attentes.

Votre conseiller Vauban Humanis est à votre disposition pour vous guider dans votre choix.

Contactez-le !

## Chiffres clefs

427 000 entreprises adhérentes

2,430 millions de retraités

8,5 millions de personnes protégées

**Le groupe Humanis gère la retraite complémentaire Agirc Arrco de plus de 5 millions de personnes.**

**Nous couvrons en santé et prévoyance 3,1 millions de personnes. Nous pilotons l'épargne salariale au profit de 500 000 salariés.**

**Nous formons le 3<sup>ème</sup> groupe de protection sociale et fort de nos 4 500 collaborateurs en France.**

**N° Vert 0 800 05 23 60**

appel gratuit

Du lundi au vendredi de 9 h à 19 h

Toutes les coordonnées de vos délégations régionales  
sur [www.vaubanhumanis.com](http://www.vaubanhumanis.com)

Vauban Humanis est une marque du groupe Humanis.

GIE Vauban Humanis, membre du groupe Humanis  
Groupement d'Intérêt économique RCS Lille C 487 454 340  
Siège social : 8, boulevard Vauban - 59024 Lille Cedex

[www.vaubanhumanis.com](http://www.vaubanhumanis.com)  
[www.humanis.fr](http://www.humanis.fr)

  
afaq  
ISO 9001  
Qualité  
AFNOR CERTIFICATION  
RETRAITE  
SANTÉ  
PRÉVOYANCE  
ACTION SOCIALE

 **humanis**  
Partager c'est grandir